

## Commune de Cambrin

### Plan de zonage

**Vu pour être annexé à la délibération  
en date du 27 septembre 2022**

PLU arrêté le :  
12 juillet 2005

PLU approuvé le :  
29 juin 2006



0 250 500 m

Réalisation CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Août 2022  
Source CABBALR / Direction de l'Urbanisme  
Carte éditée le 25/08/2022

Echelle (format A0) :  
1 : 5 000

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane  
10, rue de l'Éclaircie 59 500 Béthune  
03 20 38 10 00 - 03 20 38 10 01 - 03 20 38 10 02  
www.bethunebruy.com



EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNE	
CA1	Pour la création d'équipements publics (administratifs-techniques-culturels et sportifs)
CA2	Pour la création d'équipements culturels et sportifs
CA4	Pour la création d'une voirie de désenclavement de la zone 1AUa

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DU CONSEIL GENERAL	
CA3	Pour l'extension et l'agrandissement du centre d'exploitation routière

### Légende

- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Bâtiment repéré dans le cadre de l'article L151-42  
du Code de l'Urbanisme

